

protection car une entente ne peut être conclue que s'il y a deux parties en cause. La lecture de la loi actuelle me porterait à croire qu'elle est suffisante; mais, vu qu'une telle décision a été rendue, je crois que le ministère devrait étudier la question plus à fond afin de déterminer s'il ne faut pas préciser la loi à la lumière de la décision qui a été rendue par la Commission des grains.

(Le crédit est adopté.)

441. Frais de fonctionnement et d'entretien, \$3,292,600.

M. Fleming: Je me demande si le ministre pourrait nous donner quelques explications au sujet de plusieurs postes inscrits dans le détail des affectations à la page 503? Ce crédit, monsieur le président, intéresse les frais de la Commission des grains qui cette année, sont passés de \$2,868,720 à \$3,292,000, soit une augmentation de près de \$424,000 qui représente d'ailleurs à peu près la totalité de l'augmentation des crédits du ministère cette année. A la page 503 on pourra juger que toute cette augmentation, ou à peu près, s'explique par l'augmentation des salaires et traitements.

A mi-hauteur de cette page il est question des emplois occasionnels et autres, augmentation de \$95,000 à \$336,000. Deux postes plus bas, on parle de surtemps, l'augmentation ici étant de \$96,000 à \$355,000. Puis, encore trois postes plus bas, aux frais de déplacement et de déménagement, on note une augmentation de \$67,000 à \$110,000. Je me demande si le ministre nous expliquera comment il se fait que le ministère ait recours à ces employés occasionnels et pourquoi on paye tant de surtemps plutôt que d'heures de travail normales?

Le très hon. M. Howe: Il s'agit ici du service de pesage et d'inspection, qui s'occupe des céréales depuis le moment où on les livre à l'élévateur de campagne jusqu'à celui où on les charge à bord du navire. L'augmentation des frais est attribuable uniquement à l'énorme augmentation du volume. Les élévateurs travaillent nuit et jour. Les recettes augmentent dans la même proportion. Nous gagnons ici beaucoup d'argent.

M. Fleming: Je comprends bien pourquoi le total a augmenté, mais je me demandais pourquoi une si forte partie de l'argent allait ainsi aux employés occasionnels et autres, et aussi au titre du surtemps, plutôt qu'au personnel ordinaire, de la façon normale.

Le très hon. M. Howe: Nous essayons de maintenir un nombre normal d'employés, lorsque les conditions sont normales. C'est lorsqu'il y a une grosse congestion que cette situation se produit. Ainsi, l'an dernier nous avions une très grosse quantité de céréales

[M. Argue.]

de qualité inférieure, ce qui a entraîné beaucoup de travail et de surveillance supplémentaires. Le personnel permanent relève de la Commission du service civil, comme mon honorable ami le sait sans doute, et au lieu d'augmenter le nombre de ceux qui relèvent de la Commission du service civil, sous le régime de laquelle il est facile d'augmenter les cadres mais non de les diminuer, nous essayons de maintenir un personnel de base en permanence et d'employer plus de main-d'œuvre occasionnelle dans des situations anormales.

M. Fleming: Le ministre n'a pas mentionné le troisième poste, c'est-à-dire celui des frais de déplacement et de déménagement qui ont considérablement augmenté.

Le très hon. M. Howe: Nous avons rouvert, à Prince-Rupert, un élévateur qui était fermé depuis quelques années. Cela a entraîné des frais de déplacement et des allocations de subsistance. Il y eu plusieurs autres cas du même genre qui ont entraîné des frais supplémentaires de déplacement. Cela était tout simplement imputable à l'accumulation formidable et inusitée de travail pour lequel le personnel n'était pas prêt.

M. Fair: Le ministre aurait-il quelque chose à dire au sujet de la grève à Vancouver?

Le très hon. M. Howe: J'ai suivi l'évolution de cette grève, d'heure en heure. Elle me semble sur le point de se régler, mais des difficultés se posent dans les deux camps. Toutefois, j'ai bon espoir que la raison finira par triompher des deux côtés. Je dois dire que nous devons beaucoup au régisseur du transport, c'est-à-dire à celui qui s'est véritablement attaqué au problème et qui a pu se mettre en rapport avec les employés et les patrons. Il a accompli un magnifique effort en vue d'amener les deux parties à composition et il parviendra, je l'espère, à mettre fin à la grève.

M. Green: Le moment ne serait-il pas bien choisi pour convoquer les représentants à Ottawa, afin de régler l'affaire.

Le très hon. M. Howe: Non, ce serait la plus fâcheuse initiative à prendre. Ils sont tous à Vancouver.

M. Green: Elle a réussi dans l'autre cas. (Le crédit est adopté.)

442. Élévateurs de l'État—Frais de fonctionnement et d'entretien, \$1,345,467.

M. Fleming: J'ai une question à poser au sujet d'un poste qui figure à la page 505 du détail des affectations, vers la dixième ligne: réparation et entretien des bâtiments et ouvrages. J'y relève une augmentation considérable, le crédit passant de \$257,950 à